

SEANCE DU MERCREDI 11 MAI 2016**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille seize, le onze mai à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Civray-de-Touraine se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 6 mai 2016

Nombre de conseillers en exercice : 16

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : Gérard BEGUIER, Alain BERNARD, Serge BLAISON, Jany BOUVARD, Muriel CHARBONNIER, Pascale CHERBONNIER, Sophie DUBOIS, René GALEA, Fanny HERMANGE, Michel JEZY, Valérie JOLIVEL, Claire OLLIVIER, Brigitte PIOT.

Absente excusée : Mesdames, Messieurs, Chantal ROBERT, Charles POULAIN qui a donné pouvoir à Michel JEZY, Monica VISINONI qui a donné pouvoir à Valérie JOLIVEL.

Brigitte PIOT est nommée secrétaire.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur le Maire, Alain BERNARD.

1. Compte rendu du Conseil Municipal du 11 avril 2016 :

Muriel CHARBONNIER regrette que les noms des nouveaux locataires aux appartements du Chai soient inscrits sur les délibérations d'attribution de logement.

L'ensemble du Conseil Municipal en convient, Monsieur le Maire en prend bonne note pour les délibérations à venir.

2. Compte rendu de la commission du Personnel du 13 avril 2016 :

Claire OLLIVIER rappelle qu'il s'agissait d'une réunion qui réunissait le personnel de l'école afin de transmettre les nouveaux plannings de travail suite au départ à la retraite d'un agent.

Le planning du poste a été réparti essentiellement sur trois agents à temps non complet. En septembre 2016, les plannings doivent être revus du fait que le service du car à domicile ne pourra être poursuivi. Une actualisation des postes créés et clôturés aura lieu à cette occasion.

De plus, un agent remplace la responsable de la restauration scolaire actuellement en arrêt maladie depuis le 5 décembre 2015. Deux agents à temps non complet se partagent le poste du second de la restauration scolaire, en contrat à durée déterminée, en parallèle avec les prolongations d'arrêt maladie du poste manquant.

Les bouchons d'oreille demandés par le personnel du restaurant scolaire sont en cours de demande de devis. Les vêtements de travail et de sécurité sont commandés et renouvelés.

Le personnel des écoles s'interroge sur la responsabilité de la commune, lorsque deux enfants se blessent mutuellement. Il s'agit dans ce cas d'accident de vie privée. Les coordonnées des familles ne doivent pas être transmises directement aux familles concernées. Le secrétariat général doit collecter les doléances et contacter les familles afin de trouver une solution de communication après accord donné par chacune des parties.

Le personnel doit renouveler ses demandes de formation en consultant le site internet du Centre National du Personnel Territorial.

Monsieur le Maire remercie la commission du personnel pour le lourd travail effectué.

➤ 2016-036 Participation CNAS des agents retraités :

Claire OLLIVIER rappelle que la commune participe à l'adhésion du personnel au Centre National d'Action Sociale. Cette adhésion donne droit au personnel à de nombreuses réductions dans le domaine des loisirs, d'actions sociales pour les enfants, et aides financières dans la vie quotidienne.

Cependant, quelques retraités n'utilisent pas ce service.

La commission du Personnel propose de ne plus participer à l'adhésion au CNAS du personnel retraité qui, durant deux années consécutives n'utilise pas ce service d'aide sociale.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité de ne plus participer à l'adhésion au CNAS du personnel retraité qui, durant deux années consécutives n'utilise pas ce service d'aide sociale.

3. Compte rendu de la commission d'Urbanisme du 27 avril 2016 :

Fanny HERMANGE indique :

CERTIFICATS D'URBANISME

N° d'Enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Nature du CU	Avis
CU 037 079 16 D 00019	La Bossurière	A	a	Favorable
CU 037 079 16 D 00020	3, rue de la Chevrollière	Uc	a	Favorable
CU 037 079 16 D 00021	La Cornillerie	Uc	a	Favorable
CU 037 079 16 D 00022	40, rue de Chenonceaux	Uc	b	Favorable Sous réserve ABF – secteur affecté par le bruit
CU 037 079 16 D 00023	19, rue de la Fosse Triomphe	Ub	a	Favorable
CU 037 079 16 D 00024	17, rue Nationale	Ua	a	Favorable
CU 037 079 16 D 00025	Thoré	Ub et N	a	Favorable

DECLARATIONS PREALABLES

N° d'Enregistrement	Adresse	Zone	Objet	Avis
037 079 16 D0011	782 (ancien n°36) rue d'Amboise	Uc	Aménagement des combles pose de 3 velux	Favorable (dossier refusé parce qu'incomplet lors de la réunion précédente)
037 079 16 D0012	3 bis impasse du Roc	Ub	Remplacement portes et fenêtres et création d'un balcon de 5,48 m ²	Favorable
037 079 16 D0013	2 B rue de la Fosse Triomphe	Uc	Abri de jardin	Favorable

PERMIS DE CONSTRUIRE

N° d'Enregistrement	Adresse	Zone	Nature des travaux	Avis
037 079 16 D00011	4 bis rue du pont	Ub	Maison	Favorable
037 079 16 D00012	51 rue de la Vallée de Mesvres	Uc	Rénovation avec création de surface par changement de destination	Favorable
037 079 14 D0019-M01	2 B rue de la Fosse Triomphe	Uc	Modification d'ouvertures	Favorable
037 079 16 D0013	rue des Rondets 37150 CIVRAY DE TOURAIN	1Aud	Création de plancher dans un local de stockage (aménagement d'un logement)	Favorable

PERMIS DE DEMOLIR

N° d'Enregistrement	Adresse	Zone	Objet	Avis
PD 037 079 16 D 0001	2, rue du Pont	Ub	Démolition	Favorable à condition de ne pas créer un risque d'effondrement du garage situé au n°A4

DPU

N° d'Enregistrement	Adresse	Zone	Avis
11/2016	3, rue de la Chevrollière	Uc	Droit non requis
12/2016	La Cornillerie	Uc	Droit non requis
13/2016	Le Pont 40 rue de Chenonceaux	Uc	Droit non requis

Questions diverses :

- Fanny HERMANGE annonce qu'elle envisage de rencontrer (ou entretien téléphonique) Mme Barthélemy des Architectes des Bâtiments de France pour évoquer avec elle le refus de deux Déclarations Préalables pour lesquelles la Commission avait donné un avis favorable :

- Elle annonce également que, suite à l'apport de pièces complémentaires concernant la DP N° 5 (clôture d'un terrain et busage), celle-ci a été approuvée.

4. Compte rendu de la commission de Voirie du 28 avril 2016 :

- 1 Accessibilité PMR du cimetière : L'entreprise retenue est Eiffage
- 2 Mise en place du règlement de voirie.

La commission propose la mise en place du règlement de voirie sur la commune.

Après avoir délibéré, l'ensemble du Conseil Municipal approuve à l'unanimité le règlement de voirie ci-joint.

➤ 2016-037 Règlement de Voirie :

- 3 Ouverture de l'extension du cimetière

Suite à des demandes d'emplacements pour accueillir des cavurnes, il est nécessaire de définir à la fois un espace dédié dans l'extension du cimetière et le prix de l'emplacement.

La commission propose que la dernière section proche du futur jardin du souvenir le long du mur Nord accueille ces sépultures. Les emplacements auront une dimension de 1 x 1 mètre

[Tarif proposé](#)

Durée	<u>Emplacement 1 m²</u>	<u>Emplacement 2 m²</u>
		<u>Pour mémoire</u>
<u>15 ans</u>	100,00 €	135,00 €
<u>30 ans</u>	150,00 €	190,00 €
<u>50 ans</u>	200,00 €	300,00 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis,

Après avoir délibéré, l'ensemble du Conseil Municipal à l'unanimité approuve l'emplacement et les tarifs.

➤ **2016-038 Tarifs cimetière 2016 « Caverne »**

Fanny HERMANGE interviendra au prochain Conseil Municipal pour une modification du règlement de cimetière.

4 **Chemin des Fonds (CR n° 65)**

Un chêne en bordure de ce chemin rural nécessite d'être élagué. L'entreprise Lantana a établi un devis pour un montant de 675,56 €.

Accord du Conseil Municipal.

D'autre part le chemin doit être reprofilé et équipé d'un captage des eaux de ruissellement, un devis sera demandé au service intercommunal de voirie.

5 **Examen des devis de portiques de gabarit pour l'entrée du terrain communal.**

Deux devis ont été reçus, pour un portique de gabarit à l'entrée du terrain communal, la commission propose celui s'élevant à 1 113,55€ TTC (dont 244 € HT de transport). La pose sera réalisée par le service technique.

Accord du Conseil Municipal sous réserve que soit demandée au Conseil Départemental une participation financière, l'accès ayant été élargi, les rochers déplacés ne remplissent plus leur rôle. René GALEA et Monsieur le Maire prendront rendez-vous avec le STANE (?) afin de convenir d'une participation.

6 **Rapport d'inspection de la rue de Chenonceaux**

L'inspection vidéo des canalisations d'eau pluviale a détecté deux écrasements du busage sur une longueur totale d'une quinzaine de mètres. Avant le lancement des travaux de la voie cyclable vers Chenonceaux par le Conseil Départemental, il est nécessaire de faire réparer la conduite, un devis doit être demandé au service intercommunal de voirie. Serge BLAISON demande pour la continuité de la rue, si l'état des réseaux sur le domaine public de Chenonceaux doit être également revu. René GALEA répond que le réseau d'eau pluviale se termine à la limite de la commune.

7 **L'interdiction de l'utilisation de désherbants en 2017**

Il se pose un réel problème qu'il faut dès aujourd'hui prendre en compte. De nouvelles pratiques devront être adoptées, le service technique est chargé d'une prospection parmi les nouveaux matériels afin d'assurer cette transition. Muriel CHARBONNIER demande si l'utilisation du désherbant naturel est possible. Ces produits ne seraient pas homologués.

➤ **2016-040 Attribution appel d'offres rue des Hauts de Vaux :**

La publicité pour l'appel d'offres des travaux de la rue des Hauts de Vaux a eu lieu le 30 mars 2016 pour une date limite de réponse au 22 avril 2016.

2 offres ont été réceptionnées. Après analyse par le maître d'œuvre, l'entreprise Eiffage est proposée par la commission d'appel d'offres pour 103 875.79 € HT sans option.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis,

Après avoir délibéré, l'ensemble du Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'attribution du marché et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement de celui-ci.

Les travaux débiteront au 4 juillet 2016, ils devront être terminés et payés mi-octobre afin que soit versée la subvention FDSR obtenue, dont la dépense doit être justifiée avant le 15 novembre 2016 auprès des services Départementaux.

5. **Compte rendu de la commission de Bâtiments des 3 et 10 mai 2016 :**

➤ **2016-039 Attribution appel d'offres accessibilité Mairie-Ecole :**

Suite à l'appel d'offres pour les travaux d'accessibilité Mairie-Ecole acceptés par délibération 2015-091 et 2015-092 du 14 décembre 2015, Jany BOUVARD donne lecture de l'analyse du maître d'œuvre : Cabinet d'architecte MAES désigné par délibération 2015-058 du 6 octobre 2015.

N°	ESTIMATION DE BASE OFFRE COMPLETE						OPTIONS TABLEAU DES PSE				TOTAL	
	LOTS	DOSSIERS PRESENTES	MONTANTS ESTIMATIFS PHASE DCE	ENTREPRISES PROPOSEES	MONTANTS H.T. BASE	TC 2 : Création d'une rampe PMR	Variante pour répondre aux normes sismiques	PSE 01-1 : Reprise de la cour Nord	PSE 02-01 : ITE isolation de la façade Nord des classes	PSE 06-01 : modification de la menuiseries de la maternelle façade Est		PSE 06-02 : Remplacement des menuiseries de la salle du conseil
1	VRD -ESPACES VERTS	3	13 858.60 €	SARL T.T.P.	12 151.80 €	5 669.73 €		7 791.40 €				
2	GROS ŒUVRE - MACONNERIE	3	42 428.46 €	BRIAULT CONSTRUCTION	50 934.48 €		6 320.00 €		15 460.70 €			
3	CHARPENTE BOIS	1	21 741.54 €	THIBAUT JOEL	22 191.58 €							
4	COUVERTURE - ZINGUERIE	3	19 214.70 €	THIBAUT JOEL	18 000.00 €							
6	MENUISERIE ALUMINIUM - MIROITERIE - OCCULTATION	2	20 945.46 €	ETS VACHER FILS	18 497.19 €					2 559.34 €	8 593.14 €	
8	PLATRIERIE - CLOISONS - DOUBLAGES	2	21 677.37 €	SARL TOURAINE PLAQUISTE	18 374.50 €							
10	PEINTURE - SOL SOUPLE	3	13 498.02 €	SELLIER DIFFUSION	12 360.60 €							
11	ELECTRICITE	2	43 215.50 €	REMY LEBERT	33 353.52 €	1 283.70 €						
12	PLOMBERIE - SANITAIRE	2	12 330.00 €	Sarl LEFRERE	12 455.66 €							
13	CHAUFFAGE VENTILATION	2	8 740.00 €	Sarl LEFRERE	8 578.17 €							
	TOTAL H.T. =		217 649.65 €		206 897.50 €	6 953.43 €	6 320.00 €	7 791.40 €	15 460.70 €	2 559.34 €	8 593.14 €	254 575.51 €
	T.V.A. 20% =		43 529.93 €		41 379.50 €	1 390.69 €	1 264.00 €	1 558.28 €	3 092.14 €	511.87 €	1 718.63 €	50 915.10 €
	MONTANT TOTAL T.T.C. =		261 179.58 €		248 277.00 €	8 344.12 €	7 584.00 €	9 349.68 €	18 552.84 €	3 071.21 €	10 311.77 €	305 490.61 €

Les lots 5 Menuiserie métallique, 7 Menuiserie bois, 9 Carrelage faïence doivent être revus par le maître d'œuvre et seront représentés ultérieurement en Conseil Municipal.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis,

Après avoir délibéré, l'ensemble du Conseil Municipal approuve par 14 voix et 1 abstention (Jany Bouvard) l'attribution des différents lots ci-dessus exposés, tranche ferme, tranche conditionnelle (rampe PMR), variante (normes sismiques) et options.

Le Conseil municipal s'assure des crédits votés au budget primitif en opération 246, nature 2313.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout contrat ou document annexe relatifs aux lots de marché ci-dessus attribués pour l'accessibilité de la Mairie-Ecole.

6. Compte rendu de la commission Fêtes et Relations sociales du 2 mai 2016 :

Sophie DUBOIS annonce

1 Choix du traiteur pour le goûter des aînés du 16/10/2016 :

Après réception de deux propositions de M. VOISIN de Civray-de-Touraine et L'Epice Riz de Luzillé, le choix de la commission se porte pour celle de M. VOISIN.

Le choix final est porté sur :

- l'Assiette Gourmande N°3 à 4€/ pers. composée d'une tarte fine aux poires épicées, d'un parfait chocolat cœur de granny et nougatine et une crème brûlée et sa madeleine au citron.
- Diverses boissons chaudes et froides pour 4€/pers.
- Location de vaisselle et nappes tissus pour 2.30€/pers.
- Location de table ronde pour 7€/table.
- Forfait transport pour 90€.
- Forfait serveur : 3 serveurs (9h) 180 €.

Pour une base de 100 personnes le coût moyen de revient serait de 15€ à peine et de 23€ environ spectacle compris (M. Jules Champaloux).

➤ 2016-041 Tarifs accompagnateur goûter des aînés :

Cette année, la commission des Fêtes et Relations Sociales propose que les aînés puissent venir accompagnés de 2 personnes maximum, moyennant 15€ chacune.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis,

Après avoir délibéré, l'ensemble du Conseil Municipal approuve à l'unanimité le tarif de 15€ par accompagnateur avec un maximum de deux personnes.

2 Feu d'artifice de la St Jean :

La proposition du coût du feu d'artifice est de 2150 €, 2 options peuvent y être ajoutées pour 290 € chacune. L'année dernière, le coût de la prestation était revenu à 2000 €. Charles POULAIN a négocié le prix avec M. MORISSET de l'entreprise *PYRO-CONCEPT* et demandera au *Comité des fêtes* ce qu'il veut prendre à sa charge au niveau des options.

Une remise a été obtenue.

3 Pique-Nique Communal :

M. LANNIER, président de Chemin Faisant demande si la commune peut participer à/et réunir toutes les associations pour l'organisation du Pique-Nique communal du 22 mai 2016.

Les associations sont très prises avec la fête « Jour de Cher » du 16 juillet.

Comme chaque année, la commune offrira l'apéritif et prêtera bancs et tables et envisage de participer avec les associations à une manifestation plus étoffée l'année prochaine.

Accord du Conseil Municipal.

4 Festival Les Pieds dans la Sauce du 26 et 27 août 2016 :

- Deux modifications sont à apporter à la convention du festival *Les Pieds dans la Sauce*, la première concernant le fossé et la seconde quant à la déviation à mettre en place pour le circuit à vélo « de la Loire au Cher ».

- Une modification est à apporter à la convention faite avec le *Comité des Fêtes* concernant le fossé.

Accord du Conseil Municipal.

René GALEA a demandé aux services territoriaux d'aménagement une déviation pour les vélos.

5 Questions diverses :

L'installation d'un banc à l'extérieur du cimetière est reportée, nous préférons attendre la fin des travaux pour éventuellement l'installer à l'intérieur.

La commission propose d'organiser un concert de Gospel dans notre église en septembre/octobre, en fin d'après-midi (vers 17h) avec entrée payante de 8€. Fanny HERMANGE propose de contacter un groupe.

7. Compte rendu de la commission Scolaire du 4 mai 2016 :

➤ 2016-042 Règlement de la garderie rentrée 2016-2017 :

Monsieur le Maire donne lecture du nouveau règlement de la garderie et demande au Conseil Municipal son avis.

Après avoir délibéré, l'ensemble du Conseil Municipal approuve à l'unanimité le règlement de garderie joint.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de commander 3 ordinateurs portables auprès de l'entreprise Direct PC pour une valeur unitaire de 440.00€ HT. Un devis comparatif auprès de la FEPP avait également été obtenu. Accord du Conseil Municipal.

➤ 2016-043 Convention TIPI avec la perception:

Monsieur le Maire indique que dans le cadre du nouveau type de facturation de la restauration scolaire et de la garderie pour la rentrée 2016-2017, la convention TIPI avec la Perception doit être acceptée par le Conseil Municipal afin de permettre aux parents de régler directement leurs factures auprès de celle-ci.

Cette convention est à venir, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de la signer. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité donne l'autorisation à Monsieur le Maire de signer cette convention à venir et tout document annexe.

QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur Le Maire rappelle le lancement officiel de la saison touristique le vendredi 27 mai au château de Civray-de-Touraine à 18 heures.

- Claire OLLIVIER transmettra un planning de permanence pour l'exposition du 29 mai.

- Serge BLAISON demande si nous avons des nouvelles de la réfection du pont. Le Conseil Départemental a indiqué que les travaux se feront en octobre prochain.

La séance est levée à 22h30.

Rappel des délibérations prises :

11/05/2016	036	Participation CNAS agents retraités
	037	Règlement voirie
	038	Tarifs cimetière « cavurnes »
	039	Attribution appel d'offres accessibilité Mairie-Ecole
	040	Attribution appel d'offres rue des Hauts de Vaux
	041	Tarif accompagnateur au goûter des aînés
	042	Règlement de garderie - rentrée 2016-2017
	043	Convention TIPI avec la Perception